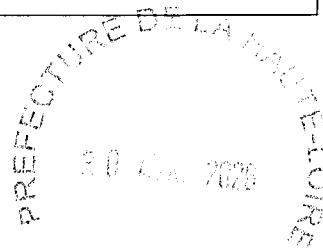


Procès-verbal séance du conseil municipal du 21 Mars 2026

Présents : Tous les conseillers

Secrétaire de séance : Maryse BEYNIER



Délibération pour l'élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Après appel nominal et vérification du quorum, il a été procédé à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mr ROCHE Stéphane et Mr BELIN Rémi.

Guy EYRAUD se propose candidat à l'élection du Maire. Chaque élu à l'appel de son nom a voté.

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrage obtenus : 15

Guy EYRAUD a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints et délibération pour l'élection des adjoints

Le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre d'Adjoints au Maire (article L.2122-2 du CGCT). Il a été procédé à leur élection au scrutin de liste à la majorité absolue, conformément aux articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT.

Résultat :

La liste conduite par COUDERT Bruno a obtenu 15 voix et est proclamée élue.

Sont ainsi élus Adjoints au Maire :

COUDERT Bruno

MEDIC Laëtitia

MARION Jean-Louis

Délibération pour l'élection du Maire délégué

Lors de l'installation du conseil municipal issu du renouvellement général de 2026, il appartient au conseil municipal de la commune nouvelle d'élire le ou les maires délégués parmi ses membres, conformément à l'article L. 2113-12-2 du CGCT.

Le maire de la commune peut être également maire délégué.

Résultat du 1er tour :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
EYRAUD Guy : 15

Proclamation :

M. EYRAUD Guy est proclamé Maire délégué de la commune nouvelle de Saint privat d'Allier.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas verser d'indemnités de fonction au titre des fonctions de Maire délégué.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la chartre de l'élu local

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 Février 2026.

Délibération pour les indemnités fonction Maire et adjoint

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré, et avec effet au 21/03/2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction de Maire et les fonctions d'adjoints au Maire :

Indemnité de fonction du Maire (population moins de 500 habitants)
Taux maximal en % de l'indice majoré 835 : 28.1 %

Indemnité de fonction des adjoints (population moins de 500 habitants)
Taux maximal en % de l'indice majoré 835 : 10.89 %

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Monsieur le Maire lit à voix haute la délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation de cette dernière.

Délibération pour désigner 2 délégués au Secteur Intercommunal d'Énergie de Loudes

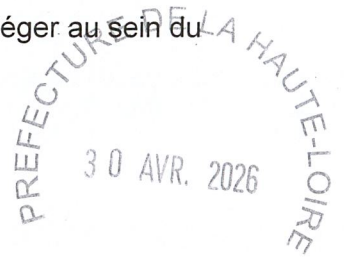
Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Loudes :

- ✓ Mr PANEFIEU Raphaël
- ✓ Mr MARION Jean-Louis

Délibération pour désigner 2 délégués au DEA de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du DEA de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay :

- ✓ M. EYRAUD Guy
- ✓ M. MARION Jean-Louis



Délibération pour désigner 2 délégués au SIVOM du Pays de Loudes

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du SIVOM de Loudes :

- ✓ Mr EYRAUD Guy
- ✓ Mr COUDERT Bruno

Questions diverses

Il a été évoqué l'événement du trail prévu le 16 Juin 2026. Une réunion pour l'organisation aura lieu le 31 Mars 2026 et un repas des bénévoles est prévu le 06 Juin 2026.

La réparation du four au Chier a été validée et les travaux sont prévus pour la fin mars 2026.

La séance est levée à 12 h 20.

